



**DANS CE NUMÉRO : POINTS SAILLANTS POUR NOV. ET DÉC. 2006**

- [Lignes directrices de prévention des TMS pour l'Ontario](#)
- [Conférence de 2007](#)
- [Nouveauté du site Web](#)
- [Annonce d'un nouvel agent de prévention de la CSPAAT](#)
- [Lancement d'un site Web sur la stratégie d'intervention pour les entreprises à risque élevé du ministère du Travail](#)
- [Vous nous avez demandé des renseignements sur le plan d'urgence en cas d'accumulation de chaleur à cause d'une panne mécanique](#)
- [Nouvelles recherches sur la ventilation et la température et sur la façon dont elles augmentent le rendement](#)
- [Activités et cours régionaux de la ESAO](#)
- [Conférences auxquelles nous participerons](#)

**LIGNES DIRECTRICES DE PRÉVENTION DES TMS POUR L'ONTARIO**

**L'Ontario fait de la prévention des TMS une priorité**

Le système de santé et de sécurité au travail de l'Ontario fait un pas de géant vers la façon dont il aborde les troubles musculo-squelettiques (TMS). Il a reconnu le besoin de faire de la prévention des TMS une priorité pour tous les partenaires du système et pour tous les lieux de travail de l'Ontario.

*Il y parvient grâce à une stratégie de prévention des TMS en neuf parties approuvée par le Ontario Health and Safety Council (OHSCO) en mars 2005. L'Institut de recherche sur le travail et la santé a appuyé l'élaboration de cette stratégie de nombreuses façons.*

«La stratégie de prévention des TMS vise à augmenter les activités de prévention des TMS dans les lieux de travail de l'Ontario», a indiqué Jonathan Tyson, gestionnaire du projet pour la stratégie. «Au fil du temps, cela mènera à la réduction du taux de temps perdu signalé en raison de TMS, à l'amélioration de la santé des travailleurs et à une réduction des coûts pour les employeurs de l'Ontario.»

La base de la stratégie est l'élaboration et la distribution de lignes directrices de prévention des TMS pour l'Ontario. Les lignes directrices comprennent des renseignements pratiques sur les facteurs de risque des TMS, des stratégies de contrôle, des outils d'identification des risques et des méthodes d'évaluation des risques.

Les lignes directrices ont été élaborées sous la direction du OHSCO, dont les membres comprennent des décideurs importants de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), du ministère du Travail, de l'Institut de recherche sur le travail et la santé (IRTS) et des associations de santé et de sécurité de l'Ontario.

«L'Institut joue un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie en offrant un soutien au moyen de notre recherche et de notre expertise en transfert des connaissances», a déclaré Kiera Keown, adjointe au transfert de connaissances de l'Institut, qui siège au comité de prévention des TMS du OHSCO.

. . . . .



Les lignes directrices ont été élaborées en tenant compte des commentaires formulés par des experts reconnus à l'échelle internationale dans le domaine de la recherche sur les TMS, y compris M. Donald Cole, Ph.D., scientifique principal de l'IRTS, et M. Cam Mustard, Ph.D., président. Un grand nombre d'intervenants ont également été consultés pour contribuer à l'élaboration et à la révision des lignes directrices.

On s'attend à ce que tous les partenaires du système appuient les lignes directrices finales et s'en servent pour appuyer les activités de prévention des TMS dans le lieu de travail et en faire la promotion. Les associations de santé et de sécurité et les employeurs de l'Ontario peuvent utiliser les lignes directrices pour élaborer ou pour mettre à jour leurs documents de sensibilisation, de prévention et de formation sur les TMS.

«Il s'agit d'une étape palpitante pour le système de santé et de sécurité de l'Ontario», a déclaré M. Tyson. «Si l'on adopte les lignes directrices et que l'on en fait la promotion à grande échelle, elles peuvent faire une vraie différence dans la vie des travailleurs de l'Ontario et sur le plan de la concurrence de nos lieux de travail.»

En vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) de l'Ontario, les employeurs ont le devoir général de prendre des précautions raisonnables afin de protéger les travailleurs contre les TMS. Même si elle n'énonce aucune exigence particulière, la Loi exige que les employeurs sensibilisent les travailleurs aux «dangers» liés au travail, y compris aux dangers liés aux TMS.

On peut télécharger une version préliminaire des lignes directrices en consultant le site Web de la Pulp and Paper Health and Safety Association ([www.pphsa.on.ca](http://www.pphsa.on.ca)) (en anglais seulement).

Une fois que les lignes directrices seront en place, l'étape suivante consistera à élaborer des documents de prévention sur les TMS propres aux secteurs et à mettre en œuvre d'autres initiatives liées à la stratégie.

(imprimé à l'origine dans le numéro 46 de @ Work, publication de l'Institut de recherche sur le travail et la santé [www.iwh.on.ca](http://www.iwh.on.ca))

[Retour en haut de la page](#)

---

## MISE À JOUR SUR LA CONFÉRENCE DE 2007

La brochure de quatre pages de la conférence a maintenant été postée à tous les bureaux principaux et à toutes les directions des clients et des non-clients inscrits dans la base de données. Si vous n'avez pas reçu d'exemplaires, vous pouvez consulter l'un de nos sites Web pour le télécharger, ou nous envoyer un message électronique à [esao@esao.on.ca](mailto:esao@esao.on.ca) afin de vous assurer d'être inscrit sur la liste d'envoi pour la brochure de 16 pages.

Lors des deux journées de perfectionnement professionnel précédant la conférence, les sujets ci-après seront abordés :

- Atelier d'une demi-journée sur le Heartsaver «A» et l'attestation des compétences en RCR
- Atelier d'une demi-journée sur l'amiante pour les superviseurs et les travailleurs

.....



Le 5 décembre 2006 Numéro 26

- Cours de deux jours sur la Formation des formateurs – SIMDUT
- Cours de deux jours sur la Formation des formateurs – phase II
- Cours d'une journée sur la Formation sur les dangers au bureau – ergonomiques, chutes et glissades et environnement – phase II
- Cours d'une journée sur la Formation sur les risques retrouvés dans les usines ou les installations – phase II
- Cours de deux jours sur la Formation sur les espaces clos

[Cliquez ici pour télécharger la brochure de la conférence de 4 pages](#)

[Retour en haut de la page](#)

## NOUVEAUTÉS DU SITE WEB

Cliquez pour télécharger

- [Carte de sensibilisation aux hauteurs pour portefeuille](#)
- [Conférence de 2007 – Brochure de quatre pages](#)
- [Bulletin d'octobre 2007](#)

Liens

- Lien à la consultation de l'annexe II
- Information à jour sur la 7<sup>e</sup> Conférence annuelle de la ESAO

Si vous rédigez, révisiez ou mettez à jour vos politiques sur la santé et la sécurité, veuillez examiner les nombreux liens avec d'autres politiques universitaires, collégiales et scolaires. Si vous avez besoin d'aide pour explorer le site ou si vous avez des suggestions pour l'améliorer, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse [esao@esao.on.ca](mailto:esao@esao.on.ca), ou appelez votre conseiller local.

[Retour en haut de la page](#)

## La CSPAAT annonce la nomination d'un nouvel agent en chef de la prévention

Le lundi 20 novembre 2006, Jill Hutcheon, présidente de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), a fait l'annonce qui suit.

«Après une recherche rigoureuse et vaste à l'échelle nationale et internationale, je suis heureuse d'annoncer la nomination à un poste de cadre de direction de Tom Beegan, qui chef de la prévention, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2007. M. Beegan supervisera et dirigera les directions des services de prévention, des pratiques exemplaires et des relations avec les fournisseurs du groupe, alors que nous allons de l'avant, et collaborera avec nos partenaires du système à l'élaboration de stratégies de prévention innovatrices.

Tom Beegan, qui se joint à nos rangs, occupait auparavant le poste de président-directeur général pour la Health and Safety Authority (HSA) en Irlande. Pendant son mandat de cinq ans à la HSA, son leadership et ses habiletés sur le plan de la gestion du changement ont été des éléments essentiels pour

.....



Le 5 décembre 2006 Numéro 26

faire avancer avec succès le système de santé et de sécurité tout en mettant l'accent sur l'inspection opérationnelle et l'application d'initiatives beaucoup plus axées sur la prévention.

Il s'est concentré sur le travail avec les partenaires du gouvernement et de l'industrie afin d'établir une "culture nationale de la sécurité" en Irlande. La Health and Safety Authority a été reconnue pour son innovation et sa réussite, et a reçu une reconnaissance nationale et internationale pour ses réalisations.

Tom Beegan attend avec impatience de relever les défis auxquels nous sommes confrontés et les possibilités qui en découlent.

Je désire profiter de l'occasion pour remercier Brock Horseman pour son leadership et son soutien lorsqu'il était chef intérimaire de la prévention, tout en assumant ses responsabilités de chef de l'exploitation au cours des quelques derniers mois. Ses efforts sont grandement appréciés.»

[Retour en haut de la page](#)

## VOUS NOUS L'AVEZ DEMANDÉ!

La ESAO et son personnel reçoivent de nombreuses demandes et questions portant sur un large éventail de sujets. Certaines questions de portée générale apparaîtront dans cette section du bulletin à titre d'information pour tous les clients. **Dans tous les cas, la ESAO s'efforce d'obtenir la réponse la plus précise et la plus à jour possible.** Nous n'assumons pas de responsabilité réglementaire dans certaines situations, et nous conseillons au client de communiquer avec l'autorité réglementaire responsable.

### **Vous nous l'avez demandé**

*Récemment, on nous a demandé des renseignements sur ce qu'un employeur devrait ajouter dans un plan d'urgence advenant l'accumulation de chaleur dans un immeuble à la suite d'une défaillance mécanique interrompant la climatisation.*

Les employés s'habituent à travailler sous un large éventail de températures. Certains employés travaillent régulièrement dans ce que d'autres considèrent comme des conditions chaudes. Dans la plupart des établissements, cela comprendrait les cuisines, les salles des chaudières et des endroits similaires. Le corps de ces travailleurs s'adapte à la chaleur et les travailleurs disposent habituellement de procédures qui leur permettent de composer avec les conditions de travail.

Même s'il n'y a aucune limite supérieure de température spécifique pour travailler en Ontario, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* exige que tous les employeurs prennent des mesures raisonnables afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, et ils doivent envisager les mesures raisonnables à prendre si la température au lieu de travail se réchauffe et dépasse les températures normales.

Au moment d'envisager la limite supérieure de température de travail sécuritaire pour tous les travailleurs, vous devez prendre en compte un bon nombre de facteurs.

- 1) À quelle température les employés ont-ils l'habitude de travailler?
  - i) En hiver, au printemps et au début de l'été, la température de travail devra être plus basse parce que le corps des travailleurs sera conditionné au froid.
  - ii) En été et en automne, le corps de la plupart des gens est acclimaté à la chaleur, et les températures de travail acceptables sont plus élevées.

.....



Le 5 décembre 2006 Numéro 26

- 2) L'immeuble est-il hermétique (système de chauffage, de ventilation et de climatisation) ou les fenêtres s'ouvrent-elles?
- 3) Si l'appareil de climatisation ne fonctionne pas, le système de ventilation fonctionne-t-il?
  - i) Si le système fonctionne, apporte-t-il l'air de l'extérieur ou fait-il la recirculation de l'air intérieur? Il arrive souvent que l'air extérieur soit amené la nuit et qu'il soit recyclé pendant le jour, ce qui fait que le lieu de travail sera habituellement plus frais le matin.
  - ii) S'il y a une circulation d'air, est-elle adéquate pour avoir un effet refroidissant?
  - iii) Quelle est la taille de la pièce? Une petite pièce ou un bureau bondé et partagé se réchauffera plus vite qu'une pièce ouverte plus grande. Habituellement, une pièce plus grande permettra un plus grand déplacement d'air à l'intérieur de la pièce.
- 4) Quel est le degré d'humidité et comment varie-t-il pendant la journée? (Les appareils de climatisation éliminent également l'humidité.)

L'organisme humain produit un peu plus de 100 watts d'énergie au repos à environ 20 °C, ce qui signifie que 15 personnes au repos contribuent autant d'énergie dans l'environnement qu'une chaufferette électrique portable dans un bureau. Une partie de cette énergie est libérée sous forme d'humidité dans l'air, plutôt que sous forme de chaleur.

Le ministère du Travail fait référence au document *Threshold Limit Values (TLVs) for Heat Stress and Heat Strain* publié par la *American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH)* comme lignes directrices raisonnables que devraient suivre les employeurs de l'Ontario. Voir le tableau qui suit. Ces valeurs sont fondées sur le fait d'éviter que la température générale à laquelle est exposé un travailleur **non acclimaté** ne s'élève au-dessus de **38 °C**.

Voici deux difficultés rencontrées avec le tableau de la ACGIH lorsqu'il est utilisé seul.

1. Il ne tient pas compte des différences entre les hommes et les femmes; les personnes qui ont un métabolisme élevé, ou la différence sur le plan de la susceptibilité à la chaleur des personnes fortes (grosses ou ayant une surcharge de poids) et des personnes minces. Ces facteurs n'ont pas fait l'objet de recherches importantes et nécessiteront probablement des corrections supplémentaires de quelques degrés Celsius au tableau. Voir le bulletin de juin 2006 de la ES AO.
2. L'humidité dans l'environnement de travail. Le tableau de la ACGIH est destiné aux professionnels de la sécurité et exige une lecture du réservoir du thermomètre mouillé plutôt que la lecture de la température ou de l'humidité normale. La plupart des employeurs ne disposeront pas de l'équipement spécialisé. On peut utiliser les lectures normales de la température et de l'humidité avec les tableaux Humidex d'Environnement Canada, qui ont été élaborés pour les bureaux de météorologie comme guide afin de corriger l'effet de l'humidité chez les gens. Ces tableaux sont destinés à être utilisés à l'extérieur mais donnent une correction de la température pour divers niveaux d'humidité qui ne devraient pas varier à l'intérieur. Remarque : *Le terme «humidex» est d'origine canadienne et est un processus canadien. Les tableaux ont été «inventés» au Canada afin de simplifier la compréhension par le public des effets de l'humidité sur le corps humain.*



Le 5 décembre 2006 Numéro 26

VALEURS LIMITES ADMISSIBLES D'EXPOSITION À LA CHALEUR

Selon le TABLEAU III : 4-2 de la ACGIH.

----- Type de travail -----

Régime de travail/repos	Léger	Modéré	Lourd
Température maximale recommandée dans la zone de travail			
Travail continu	30,0 °C (86 °F)	26,7 °C (80 °F)	25,0 °C (77 °F)
75 % travail, 25 % repos, toutes les heures	30,6 °C (87 °F)	28,0 °C (82 °F)	25,9 °C (78 °F)
50 % travail, 50 % repos, toutes les heures	31,4 °C (89 °F)	29,4 °C (85 °F)	27,9 °C (82 °F)
25 % travail, 75 % repos, toutes les heures	32,2 °C (90 °F)	31,1 °C (88 °F)	30,0 °C (86 °F)

\*Les valeurs sont indiquées en °C et °F, au thermomètre globe mouillé

Ces valeurs limites d'exposition (VLE) sont établies en supposant que presque toutes les personnes acclimatées, habillées, disposant d'une réserve adéquate d'eau et de sel, devraient pouvoir fonctionner efficacement sous les conditions de travail données sans dépasser une température corporelle de 38 °C (100,4 °F). Ces valeurs sont également fondées sur la supposition que la température donnée par le thermomètre globe mouillé du lieu de repos est le même ou est près de celui du lieu de travail. Lorsque cette température est différente de celle de l'aire de repos, il faudrait faire appel à une moyenne de temps pondéré.

Ces VLE s'appliquent aux personnes valides et acclimatées portant des vêtements d'été légers. Si elles doivent porter des vêtements plus lourds qui empêchent le passage de la sueur ou qui ont une valeur isolante plus élevée, il faut réduire l'exposition permise à la chaleur.

À titre de processus appliqué pratique, on suggère d'utiliser un thermomètre ordinaire et un appareil de mesure de l'humidité précis **OU** un thermomètre mouillé et/ou sec, si vous en avez un, pour déterminer la température et l'humidité réelles. Une fois que vous connaissez la température et l'humidité dans votre lieu de travail, utilisez les tableaux Humidex d'Environnement Canada pour trouver la température équivalente. Utilisez la température « corrigée » avec les heures de travail de l'ACGIH dans le tableau qui suit afin de déterminer les périodes de travail et de repos raisonnables ou s'il faudrait prendre d'autres mesures. Nous n'avons pas les corrections exactes pour le sexe, le poids ou la constitution sur le moment, mais on laisse entendre que l'on pourrait éliminer « plusieurs » degrés.

.....



**Valeurs limites d'exposition (VLE) au stress thermique et à la fatigue à cause de la chaleur publiées par la American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH)**

On utilise des compteurs de stress thermique portatifs ou des moniteurs pour mesurer les conditions de chaleur. Ces instruments peuvent calculer l'index W.B.G.T à l'intérieur et à l'extérieur en fonction des équations de valeurs limites d'exposition établies par la ACGIH. Avec ces renseignements, et les renseignements sur le type de travail exécuté, les compteurs de stress thermique peuvent déterminer pendant combien de temps une personne peut travailler en toute sécurité ou rester dans un milieu particulièrement chaud.

[Retour en haut de la page](#)

**LE MINISTÈRE DU TRAVAIL LANCE SON SITE WEB SUR LA STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR LES ENTREPRISES À RISQUE ÉLEVÉ**

Dans un effort en vue d'aborder les cas de désinformation ou de confusion au sujet des risques élevés et des initiatives de la dernière chance, le ministère du Travail a lancé une page Web sur le sujet.

Cliquez sur <http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/highrisk.html> pour consulter la nouvelle page, intitulée «La stratégie d'intervention visant à réduire le nombre d'accidents sur les lieux de travail». Cette page contient des renseignements de base sur la stratégie et est liée à une Foire Aux Questions. La page est également offerte en anglais à : <http://www.labour.gov.on.ca/english/hs/highrisk.html>.

Il s'agit des premiers renseignements affichés dans le site Web et l'on s'attend à ce que l'on y ajoute d'autres renseignements au fil du temps en réponse aux commentaires et aux demandes de renseignements formulés par les utilisateurs.

[Retour en haut de la page](#)

**NOUVELLES RECHERCHES**

**Nouvelles recherches** de la American Society of Heating, Refrigeration and Air Conditioning Engineers (ASHRAE). L'article suivant devrait intéresser la plupart de nos clients – même ceux qui ne travaillent pas dans des écoles, parce que les effets de la température devraient s'appliquer dans tous les domaines.

**Octobre 2006 (Traduction)**

**«La réduction de la température et l'augmentation de la ventilation accroissent le rendement des élèves**

*ATLANTA – En plus des crayons et du papier, une ventilation accrue constitue un élément nécessaire du retour à l'école des élèves cet automne, selon les recherches réalisées par la American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE).»*



Le 5 décembre 2006 Numéro 26

L'apprentissage se fait toujours mieux dans les écoles où la qualité de l'air est meilleure. Dans le numéro d'octobre de la revue de la ASHRAE, on a publié un article portant sur des travaux de recherche financés par la ASHRAE et réalisés au Danemark. Le rapport final doit être publié avant la fin de 2006.

Selon les recherches, la réduction de la température et l'augmentation de la ventilation dans les salles de classe augmentent le rendement des élèves de 10 à 20 p. 100. L'amélioration du rendement des élèves était fondée sur la rapidité d'exécution de leurs travaux et sur le nombre d'erreurs qu'ils faisaient. L'étude confirme les conclusions d'autres recherches réalisées par la ASHRAE selon lesquelles l'augmentation du taux de ventilation a des répercussions positives sur la productivité dans les immeubles. Les résultats, dès que leur compilation sera terminée, seront ajoutés aux normes et aux lignes directrices techniques de la ASHRAE dont se servent les ingénieurs pour concevoir des systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération dans tous les types d'immeubles.

En réaction à ces travaux de recherche, on peut prendre plusieurs mesures immédiatement afin d'optimiser les conditions d'apprentissage, dont celles ci-après.

- Inspecter régulièrement chaque endroit pour s'assurer que les systèmes de chauffage ou de climatisation fournissent des conditions adéquates dans la pièce, y compris sur le plan de l'acoustique (élimination de ventilateurs bruyants).
- Concevoir un programme d'entretien préventif de tout l'équipement de chauffage, de ventilation et de climatisation sur place, et le respecter. Ce programme permettra d'améliorer le temps de fonctionnement et le rendement de toutes les unités tout en contribuant également à prolonger leur durée de vie.
- Permettre aux enseignants ou au personnel de réduire la température dans la salle de classe ou la zone de travail, s'ils le désirent, et les encourager à le faire.
- Rechercher et mettre en œuvre des méthodes visant à réduire l'accumulation de chaleur dans les salles de classe par d'autres moyens que le chauffage, la ventilation ou la climatisation, comme des stores de fenêtres, les scellants et l'isolation de l'enveloppe de l'immeuble ou le simple fait d'éteindre la lumière, ou d'en réduire l'intensité, lorsqu'elle n'est pas utile.
- Permettre au personnel ou aux enseignants, le cas échéant, d'ouvrir les fenêtres à châssis mobile les journées plus douces afin de laisser entrer une plus grande quantité d'air extérieur dans la pièce, et les encourager à le faire.
- Encourager le personnel d'entretien à remplacer plus souvent les filtres d'air fourni, en particulier pendant la saison pollinique.
- Se renseigner sur la faisabilité de laisser entrer une plus grande quantité d'air de l'extérieur dans les salles de classe que ne l'exige le code. S'assurer de le faire de façon écoénergétique en demandant à un ingénieur en mécanique de participer au processus.

Méthode de réalisation de l'étude :

L'étude a été réalisée au Danemark dans six classes identiques de niveau élémentaire composées d'élèves âgés de 10 à 12 ans.

1. Trois expériences ont eu lieu à la fin de l'été et en hiver; on a augmenté l'approvisionnement d'air provenant de l'extérieur par personne de 6,4 à 20,1 pi<sup>3</sup>/min, en utilisant l'équipement de ventilation mécanique existant.
2. Deux autres expériences ont été réalisées à la fin de l'été. Lors de ces expériences, la température a été réduite de 77 °F (25 °C) à 68 °F (20 °C) en faisant fonctionner ou en arrêtant des unités de refroidissement installées spécifiquement pour cette expérience.

Les enseignants et les élèves n'étaient pas au courant des modifications apportées à la qualité de l'air dans chaque classe. Chacune des expériences a duré une semaine. On a utilisé un plan croisé de sorte que les conditions améliorées dans une salle de classe pouvaient être changées avec une classe non modifiée la semaine suivante, de sorte que les élèves ont servi de contrôle pour leur propre expérience.

.....



Le 5 décembre 2006 Numéro 26

Le niveau de bruit n'a pas été touché par les changements au niveau de l'expérience. Pour chacune des situations, les élèves ont effectué des tâches liées au travail scolaire habituel, comme la lecture et les mathématiques.

Pour les expériences de ventilation, on a installé aux systèmes en place de l'école un moteur de ventilateur plus gros, un contrôleur de fréquence et des amortisseurs qui ont permis de modifier le débit d'air une semaine sur deux. Les enseignants pouvaient faire toutes les autres activités comme ils étaient habitués de les faire.

La température dans les salles de classe a été modifiée lors de deux expériences.

1. Lors de la première expérience, l'approvisionnement d'air de l'extérieur a également été modifié; la température moyenne lorsque l'air était refroidi se situait à 68 °F (20 °C); la température moyenne lorsque l'air n'était pas refroidi était de 74,5°F (23,6 °C).
2. Durant la seconde expérience, réalisée dans les deux mêmes classes l'été suivant, la température de l'air était de 70,9 °F (21,6 °C) lorsqu'elle était refroidie, et de 76,8 °F (24,9 °C) pour la condition de référence.

Pour s'assurer que les bruits de fonds étaient constants, les ventilateurs servant à la circulation de l'air fonctionnaient en tout temps, que l'on procède au refroidissement de l'air ou non. Pour les deux expériences, on a installé de nouveaux filtres à air chaque semaine.

[Retour en haut de la page](#)

---

## CONFÉRENCES AUXQUELLES NOUS PARTICIPERONS

Le 31 janvier et les 1<sup>er</sup> et 2 février

**Human Resources Professionals Association of Ontario (HRPAO)**

Toronto Convention Centre

255, rue Front Ouest, Toronto, Ontario

Les 16 et 17 avril

**Association pour la prévention des accidents industriels (IAPA)**

Toronto Convention Centre

255, rue Front Ouest, Toronto, Ontario [Retour en haut de la page](#)



Le 5 décembre 2006 Numéro 26

**ACTIVITÉS ET COURS RÉGIONAUX DE LA ESAO**

Les activités ci-après des **consultants sur le terrain de la ESAO** sont prévues de septembre à décembre. Les clients désireux de participer à une ou à plusieurs des séances ou des cours ci-après doivent communiquer directement avec le conseiller régional responsable de cette activité. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant une activité prévue ou si vous désirez participer à l'une d'elle, prière de communiquer avec votre conseiller régional de la ESAO ou avec le bureau de la ESAO à Toronto, au numéro 1-877-732-3726 ou par courrier électronique à l'adresse : [esao@esao.on.ca](mailto:esao@esao.on.ca)

**Niagara – Bill Urie**  
905-312-9962

Basic Certification  
Les 12, 13 et 14 décembre 2006  
Brock University – St. Catharines

Mars 2007  
Brantford, Ontario – à déterminer

Phase II Training  
Du 16 au 19 avril 2007, tous les 16 modules  
Région de Caledonia / Cayuga, Ontario

WHMIS Train the Trainer  
Mars 2007  
St. Catharines, Ontario – À déterminer

**Francophone – Alain Chenard**  
613-837-2042

Programme de Formation de Base à l'Agrément  
Les 9, 10 et 11 janvier 2007  
Le CSD des écoles catholiques du Sud-Ouest,  
7515, promenade Forest Glade, Windsor

Les 14, 15 et 16 mai, 2007  
Sudbury, Ontario – emplacement à déterminer

**Est – Jean-Guy Raymond**  
613-592-4491

Basic Certification  
Les 17, 18 et 19 janvier 2007  
Limestone DSB, Kingston, Ontario

Client Network Meeting  
Le 13 février 2007  
Limestone DSB, Kingston, Ontario  
Conférencier invité

**Nord-Est – Doug Bennett**  
705-476-7433

Basic Certification  
Les 27 et 28 février et le 1<sup>er</sup> mars 2007  
Sault Ste. Marie, Ontario – à déterminer

Les 6, 7 et 8 mars 2007  
Sudbury, Ontario - à déterminer

**Nord-Ouest – À déterminer**  
1-877-732-3726

**Sud-Ouest – Ed Hager**  
519-264-9738

Basic Certification  
Les 26, 30 et 31 janvier 2007  
Grand Erie Catholic DSB, Essex Civic Centre,  
349, avenue Erie, pièce C, Brantford, Ontario  
(places limitées)

Les 19 et 26 février et le 6 mars 2007  
Avon Maitland DSB,  
62, rue Chalk N., salle de conférence,  
Seaforth, Ontario  
(places limitées)





Le 5 décembre 2006 Numéro 26

Les 22, 23 et 28 mars 2007  
Grand Erie Catholic DSB, Essex Civic Centre,  
349, avenue Erie, pièce C, Brantford, Ontario  
*(places limitées)*  
WHMIS Train the Trainer  
Les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2007  
Canada South Science City,  
930, av. Marion Ouest, Windsor, Ontario

Client Network Meetings  
Le 7 mars 2007  
Chatham, Ontario – à déterminer

**Région du Grand Toronto Est–  
Mike Atkinson**  
416-466-1923

Basic Certification  
Les 26, 27 et 28 février 2007  
Northern District Library,  
40, boul. Orchard View, pièce 200,  
Toronto, Ontario

Les 10, 11 et 12 avril 2007  
Toronto, Ontario – à déterminer

Phase II Training  
Le 6 mars 2007  
Centennial College, 1960, avenue Eglinton E.  
Slips, Trips & Falls, Ergonomic, Environmental  
and Biological Hazards

Le 7 mars 2007  
Centennial College, 1960, avenue Eglinton E.  
Chemical, Fire & Explosion, and Machine  
Guarding Hazards

Le 8 mars 2007  
Toronto, Ontario – à déterminer  
Slips, Trips & Falls, Ergonomic, and  
Environmental Hazards

Client Network Meetings  
Le 15 janvier 2007  
Sheridan College, 1430, chemin Trafalgar,

Le 12 mars 2007  
St. Michael's College, 1515, rue Bathurst,  
Toronto

Ateliers  
Le 17 janvier 2007, Workplace Inspection,  
Bureaux de la ESAO, 4950, rue Yonge,  
bureau 1505, Toronto, Ontario

**Région du Grand Toronto Ouest –  
Janice Gallant**  
905-785-3742

Basic Certification  
Les 19, 24 et 26 janvier 2007  
York University, 4700, rue Keele,  
Chemistry Bldg, pièce 27, North York, Ontario

Les 21, 23 et 28 février 2007  
Halton DSB, Gary Alan High School,  
3250, rue New, Burlington, Ontario

Phase II Training  
Le 13 février 2007  
Slips, Trips & Falls, Ergonomic, and  
Environmental Hazards  
York University, North York, Ontario

Le 19 février 2007  
Chemical, Machine Guarding, Energy  
(Lock Out / Tag Out) Hazards  
York University, North York, Ontario

Le 29 mars 2007  
Ergonomics, Slips, Trips & Falls, and Violence in the  
Workplace Hazards  
Benares Museum, Mississauga, Ontario

Client Network Meetings  
Le 15 janvier 2007  
Sheridan College, 1430, chemin Trafalgar,  
Oakville, Ontario

Le 12 mars 2007  
St. Michael's College, 1515, rue Bathurst,  
Toronto, Ontario

Le 27 mars 2007 – à déterminer





Le 5 décembre 2006 Numéro 26

**Central Lakes – David Roger**

705-876-1001

Basic Certification  
 Les 20, 21 et 22 février 2007  
 Peterborough, Ontario – à déterminer

Client Network Meeting  
 Le 26 février 2007  
 Peterborough, Ontario – à déterminer

**Le Baie Georgienne – à déterminer**  
 416-250-8005

**RGT – Formation – Derek Zulesky**  
 416-250-8005 112

Les 11, 12 et 13 décembre 2006  
 North York Memorial Community Hall  
 Toronto, Ontario

Phase II Training  
 Le 15 décembre 2006  
 Salle de formation de la ESAO  
 4950, rue Yonge, 15<sup>e</sup> étage, Toronto, Ontario

Basic Certification  
 Les 10, 11 et 12 janvier 2007  
 Salle de formation de la ESAO  
 4950, rue Yonge, 15<sup>e</sup> étage, Toronto, Ontario

WHMIS Train the Trainer  
 Les 30 et 31 janvier 2007  
 Salle de formation de la ESAO,  
 4950, rue Yonge, 15<sup>e</sup> étage, Toronto, Ontario

[Cliquez pour accéder au Calendrier de formation](#)

[Cliquez pour accéder au Calendrier des ateliers et des conférences](#)

---

**BUREAUX ET PERSONNEL DE LA ESAO**

La ESAO est au service de tous les établissements qui figurent aux numéros **810** et **817** de l'annexe 1 des groupes de taux de la CSPAAAT, ainsi qu'aux établissements de l'annexe 2 du secteur de l'éducation. Veuillez communiquer avec votre conseiller régional pour de plus amples renseignements sur des cours ou des produits.

**Siège social de la ESAO :** [www.esao.on.ca](http://www.esao.on.ca)  
 Tél. : 416-250-8005 ou Téléc. : 416-250-9190  
 Sans frais : 1-877-732-3726

**JOYEUX NOËL ET CONDUISEZ PRUDEMMENT!**

Prochain bulletin : février 2007